

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL1

présenté par
Mme Lechanteux et M. Baubry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un an »

les mots :

« deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de lutter efficacement contre la récidive, les peines doivent être dissuasives.

C'est pourquoi cet amendement prévoit une augmentation de la peine plancher proposée par cet article en cas de récidive pour certains délits.